



Communiqué de presse du Conseil provincial du 26.01.2021

Un avenir incertain pour l'hippodrome de Ghlin, des interrogations sur les fondements juridiques du financement des zones de secours : au travers des débats du Conseil provincial de ce 26 janvier, le Hainaut veut faire entendre sa voix dans ses missions les plus essentielles !

L'hippodrome de Ghlin doit demeurer un fleuron de l'enseignement provincial

L'annonce par la Wallonie de la vente de ses parts dans l'hippodrome de Ghlin préoccupe les autorités provinciales. Outre qu'elle y détient des parts, la Province de Hainaut organise sur ce site un enseignement de plein exercice et de promotion sociale particulièrement porteur. Répondant à une question de la Conseillère provinciale Manuella Sénécaut, Pascal Lafosse a regretté le manque de concertation dont fait preuve le Gouvernement wallon « dans ce dossier hautement stratégique pour notre Province ».

Selon le Député provincial, les chiffres montrent que la valeur économique de l'hippodrome est assurée. Mais la dimension pédagogique est tout aussi importante : « les deux écoles liées aux métiers hippiques, le Centre provincial des Métiers du Cheval et l'Ecole de Maréchalerie de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont reconnues pour l'excellence de leur enseignement et les nombreux débouchés sur le plan professionnel qu'offrent leurs formations. Chaque année, pas moins d'une centaine d'élèves sortent de ces deux écoles avec, très souvent, un emploi à la clef ».

La Province de Hainaut, qui a beaucoup investi dans le développement de ce pôle scolaire, se veut donc particulièrement attentive à la pérennisation des missions d'intérêt général de l'hippodrome au moment où se présente le risque « que ce fleuron passe dans le privé ».

Pour en savoir plus, voyez le reportage du service provincial de communication :
<https://youtu.be/OyMZ5D3qeL0>

Zones de secours : le Hainaut libère 5,8 millions mais une étude universitaire pourrait rebattre les cartes

Dans le cadre du financement des zones de secours, le Conseil provincial a approuvé, ce 26 janvier, la liquidation de 10% du Fonds des Provinces en faveur des trois zones du Hainaut. Sur base de critères prenant en considération les chiffres de population, le revenu et les risques, 2,3 millions sont accordés à la zone de Hainaut-Centre pour 2021 ;

1,9 million à la zone Hainaut-Est et 1,5 million à celle de Wallonie picarde.

Mais ce dossier imposant aux Provinces une intervention croissante pour soulager les communes continue à faire débat. Une étude universitaire demandée par l'Association des Provinces wallonnes au CIRIEC met en lumière le caractère irréaliste d'une prise en charge de 60% de la dotation communale aux zones et surtout les obstacles juridiques majeurs que n'a pas pris en considération le Gouvernement wallon.

Les Provinces ont voulu objectiver la situation. Et les constats posés par les équipes universitaires (UMons et ULiège) sont clairs : ce dispositif « porte atteinte à la répartition des compétences matérielles. L'organisation et le financement des zones de secours ne relèvent pas de la compétence de la Wallonie. De surcroît, conditionner la liquidation du Fonds des Provinces à la prise en charge de missions spécifiques telles que le financement des zones est illégal ». Enfin, en cas de poursuite de la réforme et de dépassement de ce Fonds des Provinces, celles-ci seraient dans l'impossibilité de poursuivre d'autres missions, ce qui constituerait une violation de leur autonomie.

« Il nous apparaît, au-delà de ces questions juridiques que pose l'étude du CIRIEC, que c'est bien l'essence même de la réforme qui est aujourd'hui en cause, remarque Serge Hustache, Député provincial en charge des finances et Président de l'APW. Les montants sont astronomiques, nous ne sommes plus dans les discussions d'origine. L'augmentation incontrôlée des dépenses des zones de secours que les initiateurs de la réforme n'avait pas prévue et les divergences dans les chiffres qui nous sont communiqués sont tellement considérables que cela devient ingérable ».

D'où ce constat unanime des cinq Provinces wallonnes : il faut impérativement plafonner la reprise du financement des zones de secours à 40% ; ce qui représente une somme globale de 80 millions.

D'ores et déjà, la Province de Hainaut s'emploie à atteindre cette limite. Elle veut le faire en dialogue avec les communes. Au moment où d'inquiétantes confusions existent parmi les élus entre le rôle de la Province et celui du Gouverneur, le Collège provincial ouvre une phase de réflexion pour évaluer les compétences provinciales et leurs coûts. « Un an pour se réinventer, être innovant et créatif » : les services provinciaux et les partenaires de la Province seront invités à une large analyse collective pour définir le coût-vérité et la pertinence des actions du Hainaut. Avec ce leitmotiv : « Nous sommes solidaires des services de secours mais pas au détriment de nos missions les plus essentielles ».

Inondations à Acoz : 220 000 € pour des solutions durables

La Province de Hainaut va agir pour maîtriser les inondations à Acoz (Gerpennes). Interrogée par le Conseiller provincial Fernand Dechainois, la Députée Fabienne Devilers est revenue sur les difficultés rencontrées récemment par les riverains à la suite du débordement de deux cours d'eau : les Malagnes et le Charnoy.

Au-delà des travaux d'urgence pour rétablir la situation, des solutions sont à l'étude pour lutter à plus long terme contre les caprices de ces ruisseaux. « Pour les Malagnes, il s'agira de placer un pertuis plus grand et de remettre une partie du cours d'eau à ciel ouvert. Un nouveau pertuis sera également créé au niveau du Charnoy ». Un montant de

2

2

0

0

0

0